

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS

**DU 2 JUIN 2015**

*Date de convocation du 19 mai 2015*

*Date d'affichage 19 mai 2015*

*Membres en exercice : 26*

L'an deux mille quinze le 2 juin à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Guercheville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

**23 Membres titulaires présents, 1 Membre suppléant présent :**

ACHERES LA FORET	LENOIR Coralie
ACHERES LA FORET	MALCHERE Patrice
AMPONVILLE	DUPERAT François-Xavier
BOISSY AUX CAILLES	POCHON Patrick
BOULANCOURT	JAIRE Eric
BURCY	DUCHAUSOY Christian
BUTHIERS	LACROIX Jean-Yves
BUTHIERS	RICHARD Nathalie
FROMONT	MAZURE Dominique
GUERCHEVILLE	AUGÉ Gilles
LA CHAPELLE LA REINE	HARRY Jean-Claude
LA CHAPELLE LA REINE	CHANCLUD Gérard
LA CHAPELLE LA REINE	CODANI Christine
LE VAUDOUE	VERRECCHIA Brigitte
LE VAUDOUE	LE VAUDOUE
NANTEAU SUR ESSONNE	HENDERSON Helen
NOISY-SUR-ECOLE	BOUCHUT Jean-Louis
NOISY-SUR-ECOLE	VASSEUR Marie-Laure
NOISY-SUR-ECOLE	BOURNERY Christian
RUMONT	PRUD'HOMME Patrick
TOUSSON	PLOUVIER Aimé
URY	DELAUNE Jean-Claude
VILLIERS SOUS GREZ	LECHEVALLIER Yves
VILLIERS SOUS GREZ	MORET Gérard

**3 Membres titulaires absents excusés : 2 Pouvoirs, 1 Membre titulaire remplacé**

URY	CATALAN Daniel, pouvoir à DELAUNE Jean-Claude
LA CHAPELLE LA REINE	SAUVAGNAC Stéphanie, pouvoir à HARRY Jean-Claude
BURCY	CHALMETTE Philippe, remplacé par DUCHAUSOY Christian

**1/ Désignation du secrétaire de séance**

Madame Nathalie RICHARD est désignée à l'**unanimité** secrétaire de séance.

**2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 mars 2015**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il a des observations à formuler sur la teneur du compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 10 mars 2015. Aucune remarque n'est faite, le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** le compte-rendu de la séance communautaire du 10 mars 2015.

**3/ Vote des taux 2015 de la TEOM**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article 107 de la loi de finances pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexties et 1609 quater du Code Général des Impôts, les communes et leurs groupements doivent depuis 2005 voter un taux de TEOM et non plus un produit.

Le Président informe qu'au vu des éléments financiers établis pour l'année 2015 par le SIEOM d'ARVILLE, le SIROM de MILLY, le SMETOM (anciennement SICTRM) de la Vallée du Loing et le SITOMAP de PITHIVIERS, et au vu de l'état 1259 de 2015 de l'Etat, les taux suivants sont proposés :

**SIEOM d'ARVILLE**

AMPONVILLE :	9.53 %
BOISSY AUX CAILLES :	7.83 %
BURCY :	8.58 %
FROMONT :	8.08 %
NOISY SUR ECOLE :	6.96 %
RUMONT :	9.46 %
TOUSSON :	9.21 %

**SIROM de MILLY**

LE VAUDOUE :	6.32 %
--------------	--------

**SMETOM de la VALLEE DU LOING**

LA CHAPELLE LA REINE :	16.30 %
URY :	16.30 %
ACHERES LA FORET :	16.30 %
GUERCHEVILLE :	16.30 %
VILLIERS SOUS GREZ :	16.30 %

**SITOMAP de PITHIVIERS**

BOULANCOURT :	15.10 %
BUTHIERS :	14.92 %
NANTEAU SUR ESSONNE :	15.10 %

Le Conseil Communautaire vote à l'**unanimité** les taux proposés pour chaque commune membre et autorise le Président à entreprendre toute démarche pour l'application du présent vote.

**4/ Décision Modificative n°1 du Budget 2015**

Monsieur le Président donne la parole au 1<sup>er</sup> Vice-Président chargé des finances qui informe le Conseil Communautaire que la commission des finances et le Bureau communautaire proposent de procéder à une décision modificative en section de fonctionnement du budget primitif 2015 au regard :

- de la délibération portant vote des taux 2015 sur les ordures ménagères
- de la délibération portant vote des taux de la taxe additionnelle pour 2015 et des bases fiscales 2015 portées à l'état 1259 communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques le 16 mars 2015
- de la notification de la DGF d'Intercommunalité pour l'exercice 2015
- de la notification de cotisation communautaire au FPIC à verser pour le 30 juin 2015
- de l'inscription de charges exceptionnelles pour annulation de titres sur l'exercice 2014, concernant la régie de recettes du multi-accueil
- d'un ajustement au compte 6288 de la section de fonctionnement,

Conseil Communautaire du 2 juin 2015

Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais

à savoir :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chapitre	nature	libellé	DM 1 /2015
011	6288	autres services extérieurs	-31 275,00
014	73925	FPIC	7 200,00
65	6554	contributions TEOM	-32 372,00
		SIEOM d'Arville	-43 052,00
		SITOMAP	1 649,00
		SICTRM / SMETOM vallée du Loing	9 185,00
		SIROM	-154,00
67	673	charges exceptionnelles- annulation sur titres antérieurs	2 000,00
Total dépenses de fonctionnement :			-54 447,00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitre	nature	libellé	DM 1 / 2015
73	73111	TF et TH	8 806,00
	7331	taxe enlèvement OM	-32 372,00
74	7411	DGF	-30 881,00
Total recettes de fonctionnement :			-54 447,00

Le Conseil Communautaire, vu la délibération du budget primitif 2015 de la communauté voté en séance du 10 mars 2015, et vu la proposition de la commission des finances et du Bureau communautaire, vote **à l'unanimité des membres présents** la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2015 conformément à la présentation faite.

#### 5/ Information à la proposition de service ADS de la ville de Fontainebleau :

Les réponses des 16 communes membres se récapitulent ainsi :

Partant du constat que 3 communes avaient opté pour une solution particulière (La Chapelle la Reine, Noisy-sur-Ecole, Villiers-sous-Grez), et une n'était pas concernée (Bucy) ,

Sur les 12 communes concernées par la proposition de service ADS de la ville de Fontainebleau:

- En faveur de la proposition de Fontainebleau => 4 communes (Boissy aux Cailles, Guercheville, Le Vaudoué, Ury)
- Non favorables à la proposition de Fontainebleau => 6 Communes (Achères, Buthiers, Fromont, Rumont, Boulancourt et Tousson)
- Hésitent compte-tenu de l'effet de retrait => 2 Communes (Amponville, Nanteau)

Du fait du nombre de communes défavorables, la proposition de service ADS de la ville de Fontainebleau est obsolète. La commune de Fontainebleau est en cours de réflexion pour une solution adaptée aux communes favorables à ce service commun ADS.

#### 6/ Questions diverses :

- Attribution des places au multi-accueil pour septembre 2015

La commission s'est déroulée le 26 mai 2015. Les critères d'attribution ont été affinés par les membres de cette commission, lors de la réunion préparatoire du 5 mai 2015 :

- « La famille doit impérativement résider sur le territoire de la communauté de communes. (un justificatif de domicile est demandé: quittance EDF, taxe d'habitation...)
  - 10% des places (soit 2 à 3 places) sont obligatoirement réservées pour les enfants de familles relevant de minimas sociaux et pour les enfants porteurs de handicap.
  - Les enfants étant déjà dans la structure sont maintenus de droit. La place occupée est décomptée de la quote-part de la commune de résidence.
  - Si la place d'une commune membre n'est pas sollicitée par les familles de cette même commune, alors celle-ci devient vacante et peut être mise à disposition pour une demande faite par une famille résidant sur une autre commune membre de la CC.
- 1) Une place par commune membre de droit
  - 2) Enfant ayant déjà un frère ou une sœur dans la structure
  - 3) Les demandes seront traitées de manière à équilibrer les tranches d'âges (bébés, moyens, grands : environ 10 places pour chaque tranche d'âge)
  - 4) Quote-part des communes (Voir tableau annexé)
  - 5) Familles monoparentales dont le parent travaille et n'a pas de mode de garde
  - 6) Familles dont les deux parents travaillent et n'ont pas de mode de garde
  - 7) Familles bénéficiaires des minimas sociaux, en recherche d'emploi, en formation, ou en insertion professionnelle
- A critères équivalents, la famille dont le revenu du foyer est le plus faible sera prioritaire ».

Le multi-accueil a reçu beaucoup de demandes de places cette année. Après étude et attribution des places par la commission, les places par communes membres se répartissent ainsi :

<b>Achères la Forêt</b>	<b>2</b>
<b>Amponville</b>	<b>3</b>
<b>Boissy aux Cailles</b>	<b>0</b>
<b>Boulancourt</b>	<b>2</b>
<b>Buthiers</b>	<b>1</b>
<b>Burcy</b>	<b>1</b>
<b>Fromont</b>	<b>1</b>
<b>Guercheville</b>	<b>2</b>
<b>La Chapelle la Reine</b>	<b>6</b>
<b>Le Vaudoué</b>	<b>1</b>
<b>Nanteau sur Essonne</b>	<b>0</b>
<b>Noisy sur Ecole</b>	<b>5</b>
<b>Rumont</b>	<b>0</b>
<b>Tousson</b>	<b>1</b>
<b>Ury</b>	<b>3</b>
<b>Villiers sous Grez</b>	<b>1</b>

29

Depuis la date de cette commission d'attribution des places, l'organisation des groupes d'enfants ainsi que les plannings ont dû être revus par les services de la crèche, afin de concilier au mieux les occupations journalières en fonction des horaires de chaque enfant admis, et par groupe de tranche d'âge.

De ce fait, il s'avère que des places sont disponibles, à savoir : 2 chez les moyens et 2 chez les grands, le groupe des petits étant déjà au maximum de sa capacité d'accueil par rapport au nombre de personnel encadrant préconisé par la CAF. Ces 4 places seront proposées aux membres de la commission d'attribution des places pour des enfants sur liste d'attente. L'ensemble des parents seront informés par courrier de la directrice de la crèche du 3 juin 2015, sauf 4 familles, qui ont été proposées aux membres de la commission d'attribution des places pour l'attribution des 4 places supplémentaires dans les sections des moyens et grands : ces 4 familles seront informées après avis des membres de cette commission, semaine 24.

Les familles qui n'ont pas d'accueil au multi-accueil pour leur enfant seront dirigées vers l'animatrice du RAM Intercommunal, afin de trouver ensemble un mode de garde auprès des assistantes maternelles du territoire.

Le multi-accueil fait aussi des accueils occasionnels pour les enfants dont les assistantes maternelles sont malades, pour les parents qui ont besoin de se rendre à un entretien, une formation, ...

Le règlement intérieur du multi-accueil sera mis à jour avec les critères redéfinis par la commission d'attribution des places, et avec les modalités à respecter en cas d'absence d'un enfant pour raison de congés.

- **Dons de l'association AREJ**

L'AREJ, association qui a assuré le fonctionnement du multi-accueil jusqu'au 31 décembre 2013, a clôturé ses comptes avec un excédent. Monsieur le Président remercie cette association dont le Conseil d'administration a décidé de faire des dons à la communauté pour des équipements supplémentaires au multi-accueil. Les dons suivants ont été votés : stores occultants intérieurs, store banne extérieur, lave-linge et sèche-linge, lave-vaisselle, aspirateur, jeux extérieurs, ordinateur portable ... La CCTG prendra une délibération en 2015, lorsque l'ensemble des biens auront été listés et valorisés, afin de les inscrire dans son patrimoine.

- **Association « Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance » (E2C)**

Le directeur de cette association a rencontré 2 membres du bureau, afin de leur expliquer le dispositif d'aide de l'E2C aux jeunes en grande difficulté d'insertion professionnelle. Cette association travaille avec la mission locale dont elle complète les actions, en proposant aux jeunes qui ont échoué sur tous les autres dispositifs d'aide, un contrat en entreprise qui leur permet d'acquérir le statut de stagiaires de la formation professionnelle. Grâce à l'E2C ces jeunes peuvent recevoir une rémunération de l'Agence des services de paiements de l'Etat (ASP) et avoir une couverture sociale. L'E2C propose de suivre 2 jeunes de la communauté en 2015. Le coût par jeune est de 6000€ par an, L'E2C propose aux communautés de prendre en charge 1/4 de ce montant, soit 1500€ par an et par jeune. Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de cumul entre les actions de la mission locale et celles de l'E2C. Les dossiers de candidatures des jeunes pour bénéficier de cette aide sont proposés par l'E2C à la communauté. Ce dispositif fait ressortir que les 2/3 des jeunes aidés réussissent leur insertion professionnelle. Ces jeunes ont été suivis par d'autres structures mais ont échoués. L'E2C est l'ultime possibilité d'insertion pour ces jeunes adultes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de s'exprimer sur la possibilité d'un partenariat de la CCTG avec l'association E2C :

15 sont favorables : 13 délégués + 2 pouvoirs,

10 abstentions

1 contre

Le directeur de l'E2C sera invité prochainement à la CCTG pour présenter le dispositif de l'association, les enjeux, ...

- **Plateforme RH de Seine-et-Marne Développement**

Mme Virginie Lefèvre a été recrutée par SM Développement pour animer leur plateforme RH en direction des très petites entreprises de la Seine-et-Marne, des associations de moins de 50 salariés, et des jeunes entreprises sans salariés du territoire de la CCTG.

Cette personne propose d'animer un petit déjeuner d'une durée de 1h30 pour ces 3 types de très petites entreprises du territoire, durant le mois de juin ou septembre, de 8h30 à 10h00.

L'objet de cette première rencontre « petit déjeuner entreprises » est de réunir ces acteurs économiques du territoire pour leur présenter les élus de la CCTG et les actions menées par la communauté en faveur des entreprises, le partenariat avec la plateforme RH et SM Développement, de leur proposer une permanence à la CCTG (1 demie journée 1 fois par mois), de leur donner un questionnaire à compléter et à retourner pour recenser leurs besoins, leurs difficultés, leurs points forts, leurs faiblesses ... Une information sera également faite sur l'accompagnement de la Plateforme RH de Seine-et-Marne Développement en RH, formations, recrutements, ...

Les dates proposées sont le jeudi 25 juin, de 8h30 à 10h00 ou une date en septembre 2015.

Le logo de la CCTG pourrait être apposé sur le questionnaire transmis aux entreprises, pour partenariat.

SM Développement apportera le petit déjeuner .

La CCTG pourrait mettre à disposition une salle des fêtes ou polyvalente, le vidéo projecteur et un PC portable.

Ce même type de rencontre pourrait être envisagé à partir de septembre 2015 avec la Plateforme SAP (Service A la Personne) de Seine et Marne Développement (Mme Martin) en faveur des partenaires oeuvrant sur le territoire de la CCTG pour le Service A la Personne, notamment : l'ACAD, l'Essen du Gâtinais, Service à Domicile, EURYALE, Place Idéa, SARL Jardins Services ...

Les élus seront invités à chacune des rencontres avec les acteurs du développement économique du territoire. La CCTG informera les délégués des dates retenues et prendra note des propositions de lieux d'accueil de ces rencontres entreprises.

- Divers

Monsieur Jaire confirme le projet de fusion entre la commune de Boulancourt et celle d'Augerville. Les élus ont rencontré Madame la Sous-Préfète qui a donné un avis favorable pour une nouvelle collectivité de Seine et Marne.

La séance est levée à 20h06.

La Chapelle La Reine, le 10 juin 2015

La secrétaire de séance,

Nathalie RICHARD

Le Président,

Jean-Claude HARRY

